

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 31 août 2000

Demandeur : Action réseau consommateurs (ARC) et
La Fédération des associations d'économie familiale (FACEF)

Question 6.

- 6.1 Selon la SCGM, compte tenu du dégroupement des tarifs en cours, existe-t-il des opportunités pour les consommateurs résidentiels de bénéficier avantageusement de ce nouveau contexte de fonctionnement du marché ?
- 6.2 Si oui, lesquels?
- 6.3 La SCGM a-t-elle envisagé d'informer sa clientèle résidentielle sur ces opportunités et sur les modalités requises pour s'en prévaloir ?
-

Réponse 6.1 et 6.2

Comme pour le dégroupement des composantes M et C, tous les clients auront le choix de se retirer ou non des services de transport et d'équilibrage du distributeur. Tous les clients auront la possibilité de choisir ce qui leur convient le mieux. En ce sens, les choix offerts et la flexibilité qui en découle sont des avantages à la disposition de tous les clients.

Réponse 6.3

La clientèle est toujours informée des modifications apportées aux tarifs. Devant les choix qui seront alors à la disposition des clients, et qui leur auront été communiqués, les clients auront toujours la possibilité de contacter SCGM pour en discuter davantage.